

# INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

*St-Bonnet-Tronçais - Etangs de St-Bonnet, Saloup, Tronçais, Morat dans la forêt de Tronçais*

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE DES SITES  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
~~LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS :~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Allier, au cours de sa séance du 11 décembre 1933.....

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

..... Les Étangs de St-Bonnet, de Saloup, de Tronçais et de Morat, situés dans la forêt de Tronçais, inscrits au plan cadastral de la commune de St-Bonnet-Tronçais (Allier) sous les numéros 8-30-152-185, section B & appartenant à la Société Anonyme des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons.....

sont inscrits... sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Art. 2.

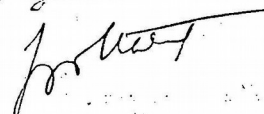
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de St-Bonnet-Tronçais et à la Société Anonyme des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons.....  
..... ent.....  
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le

21 FEV 1934

PAR DÉLÉGATION :

Le Directeur Général des Beaux-Arts



T. S. V. P.

174-385-J. 4608-31. [35541]